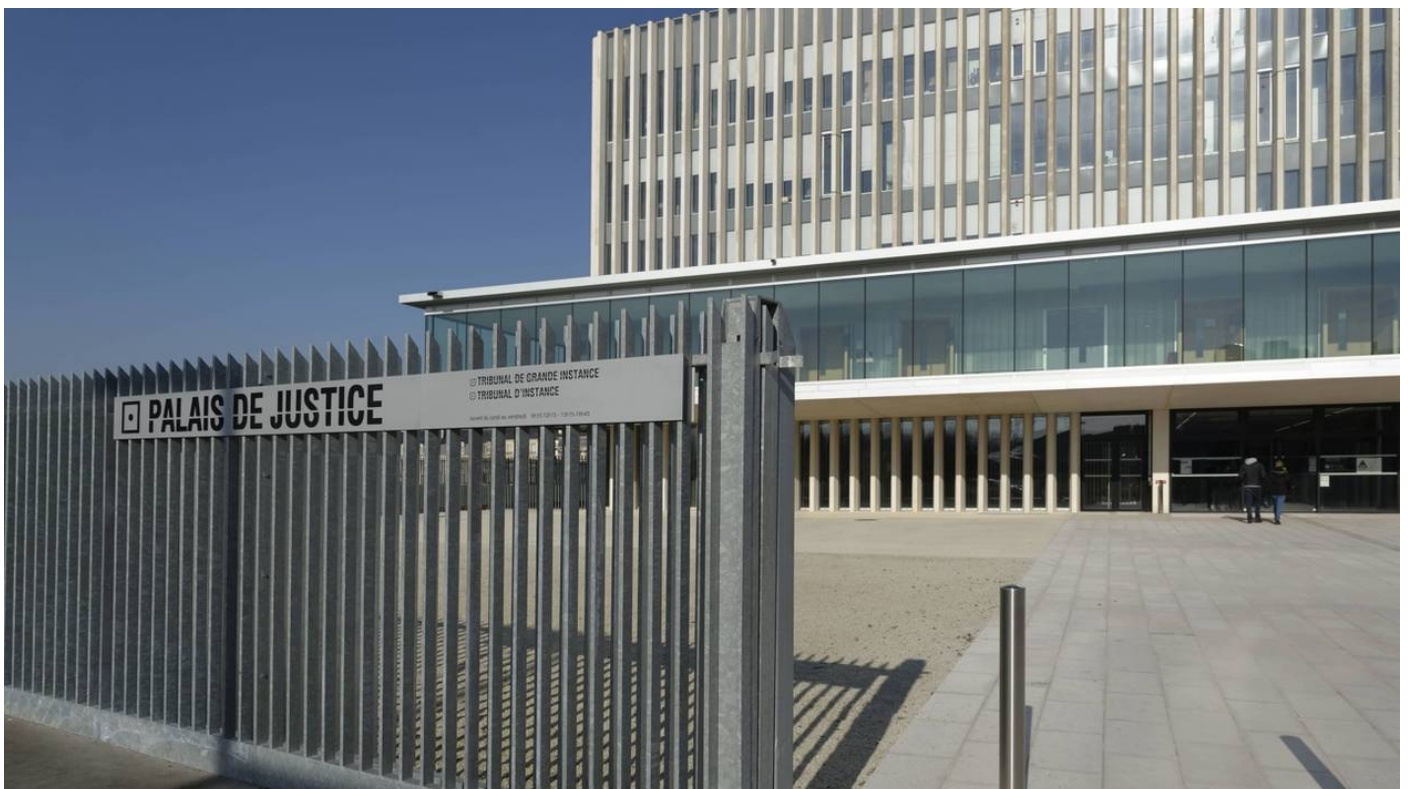


Accueil / Normandie / Caen

#CAEN

Caen. Trouver des interprètes, un casse-tête pour la justice



Trouver des personnes compétentes capables de traduire ou d'interpréter n'est pas une chose aisée pour la justice. | Archives Ouest-France

Benoît LASCoux.

Modifié le 04/06/2018 à 00h03

ABONNEZ-VOUS POUR 1€/MOIS >

Ver... 15 mai 2018, la cour d'appel de Caen a dû remuer ciel et terre pour trouver une per... capable de traduire les propos d'une prévenue brésilienne. Louis Baucher, président de l'union des experts interprètes, apporte son éclairage.

« Les magistrats ont tout à fait le droit de faire appel, entre guillemets, à n'importe qui. À une personne qui va se déclarer elle-même compétente. Dans ce cas, on va chercher dans un endroit où l'on suppose qu'une personne pourrait parler la langue dont on a besoin pour la traduction. » Simple hasard du calendrier : au lendemain du couac qu'a connu la cour d'appel de Caen vendredi 25 mai 2018, l'Union nationale des experts traducteurs et interprètes près les cours d'appel (Unetica), a tenu son assemblée générale, samedi, dans les locaux de la cour d'appel de Caen.

L'occasion pour Louis Baucher, président de l'Unetica, de revenir sur cette situation un tantinet cocasse. Vendredi, les magistrats ont jugé une Brésilienne de 38 ans pour proxénétisme aggravé. **Après avoir remué ciel et terre pour tenter de trouver un interprète compétent en portugais, c'est finalement une employée de la cafétéria de l'université de Caen qui a été désignée.**

« Il y a 4 à 5 experts en portugais sur le ressort de la cour d'appel de Caen, poursuit Louis Baucher. Mais il est difficile de les faire venir au pied levé. Dans ce cas, la justice n'a pas d'autres moyens que de recourir à une personne qui n'est pas inscrite sur une liste d'experts. »

Lors d'une audience de justice, qui plus est au pénal, la traduction réclame des compétences, ne serait-ce que pour le vocabulaire utilisé lors d'un procès. Dans le cas de figure de vendredi, « c'est forcément un peu gênant pour la procédure. On n'a aucune garantie sur la personne, sa déontologie, sa neutralité. Mais ce genre de situation est rare ».



Thomas Court, vice-président de l'Unetica, Elizabeth Freeman, membre, Louis Baucher, Jean-François Villette, juge, Kristina Danel, secrétaire générale, Fabienne Prat, trésorière. | Ouest-France